

## CONSEIL MUNICIPAL DE BERNAC-DEBAT

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2024

**Liste des présents : 13**

**Absents excusés : UNTERNER Lilian**

Approbation du compte rendu de la séance du 3 avril 2024.

#### ORDRE DU JOUR

##### **Régularisation cadastrale - cami de Mességuères - incorporation dans le domaine public**

L'emprise de la voie communale dite "cami de Mességuères" repose sur une anomalie foncière ancienne.

L'emprise de la voie empiète sur chaque propriété privée, cela signifie que chaque riverain possède dans son assise foncière un morceau de la voie dite "cami de Mességuères".

Cette anomalie n'est pas visible physiquement sur le terrain.

Afin de régulariser cette anomalie foncière, il convient de :

- détacher de chaque parcelle privée l'emprise qui correspond à la voie : un géomètre expert a été chargé de déterminer les emprises exactes à détacher.

- faire signer à tous les propriétaires une déclaration d'abandon au profit de la commune.

Un courrier d'information a été adressé à chaque propriétaire riverain de la voie. Un accord de principe a été donné par chacun pour procéder aux opérations de régularisation cadastrale, sans aucune contrepartie financière et aucun frais à la charge du propriétaire.

Vote à l'unanimité.

##### **Fixation du prix de vente des terrains communaux - rue de l'Orient.**

La commune souhaite vendre une partie de la parcelle C46 "rue de l'Orient" située en partie en zone constructible de sa carte communale.

Un bornage de trois lots a été fait par Mr Eric Marguinal, géomètre expert de Bagnères de Bigorre.

La contenance de chacun de ces lots est la suivante :

LOT N° 1 : 725m<sup>2</sup> situé en zone constructible  
250m<sup>2</sup> situé en zone non constructible

LOT N° 2 : 792m<sup>2</sup> en zone constructible  
255m<sup>2</sup> en zone non constructible

LOT N° 3 : 751m<sup>2</sup> en zone constructible  
277m<sup>2</sup> en zone non constructible

La commune va procéder à des travaux de viabilisation de chacun de ces lots et les proposera donc en l'état à la vente.

Il est proposé d'autoriser Mme le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de la vente, de fixer le prix de vente de ces terrains hors taxe, la TVA sur marge devant être acquittée par les acquéreurs de

	Surface bornée	Prix HT en € au m <sup>2</sup>	TVA applicable à l'acquéreur	Prix de vente H.T	Prix de vente TTC
Lot N° 1	725m <sup>2</sup> situé en zone constructible	66€	Sur marge	48 100,00€	54 246,55€
	250m <sup>2</sup> situé en zone non constructible	1€	Sur marge		
Lot N° 2	792m <sup>2</sup> situé en zone constructible	66€	Sur marge	52 527,00€	59 241,57€
	255m <sup>2</sup> situé en zone non constructible	1€	Sur marge		
Lot N° 3	751m <sup>2</sup> situé en zone constructible	66€	Sur marge	49 843,00€	56 209,97€
	277m <sup>2</sup> situé en zone constructible	1€	Sur marge		

Un cahier des charges définissant les modalités de la vente sera élaboré et distribué à chaque candidat.

Vote à l'unanimité

 **Adhésion au groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergie, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique.**

Plusieurs syndicats départementaux d'énergie ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental Energies du Tarn) est le coordonnateur. Ces syndicats (membres pilotes) seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Ces membres souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

La commune de Bernac-Debat au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes.

La commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Madame le Maire et le Conseil Municipal décident :

- l'adhésion au groupement de commandes précité pour la consommation de gaz naturel.
- approuve la convention constitutive du groupement de commandes.

Vote à l'unanimité.

### **SDE - Programme de réfection de l'éclairage public - Année 2024**

#### **Rénovation des points lumineux de l'armoire A06 -A07 -A08 et A09**

La commune a été retenue pour l'année 2022 sur le programme "ECLAIRAGE PUBLIC" :

- le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65
- le montant HT de la dépense est évalué à : 30 000,00€

Participation de la commune .....	15 000,00€
Montant subventionné .....	15 000,00€
TOTAL.....	30 000,00€

La part communale est mobilisée sur un emprunt réalisé par le Syndicat Départemental d' Energie des Hautes-Pyrénées, amortissable sur une durée de 15 ans et au taux en vigueur au moment de la réalisation de l'emprunt.

Vote à l'unanimité.

#### **Mise en souterrain du réseau d'éclairage public de la rue de l'Orient entre le chemin des moulins et l'école, du chemin des moulins, de l'impasse de l'Ancle.**

la commune a été retenue pour l'année 2024 sur le programme "éclairage public" arrêté par le SDE 65.

- le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65
- le montant HT de la dépense est évalué à : 45 000,00€

Participation de la commune.....	30 000,00€
Montant subventionné.....	15 000,00€
TOTAL.....	45 000,00€

La part communale est mobilisée sur un emprunt réalisé par le Syndicat Départemental d' Energie des Hautes-Pyrénées, amortissable sur une durée de 15 ans et au taux en vigueur au moment de la réalisation de l'emprunt.

Vote à l'unanimité.

**Mise en souterrain du réseau BT de la rue de l'Orient entre le chemin des moulins et l'école, du chemin des moulins, de l'impasse de l'Ancle.**

La commune a été retenue pour l'année 2024 sur le programme "ELECTRICITÉ" arrêté par le SDE65

- le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65
- le montant HT de la dépense est évalué à : 173 000,00€

Participation de la commune .....	86 500,00€
Montant subventionné .....	86 500,00€
TOTAL .....	173 000,00€

La part communale est mobilisée sur un emprunt réalisé par le Syndicat Départemental d' Energie des Hautes-Pyrénées, amortissable sur une durée de 15 ans et au taux en vigueur au moment de la réalisation de l'emprunt.

Vote à l'unanimité.

 **TELECOM - 2024**

**Mise en souterrain du réseau téléphonique de la rue de l'Orient entre le chemin des moulins et l'école, du chemin des moulins, de l'impasse de l'Ancle.**

Parallèlement aux travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et d'éclairage public, il convient d'enfouir le réseau de télécommunication. Les différentes prestations sont réparties de la façon suivante :

- étude, fourniture du matériel de génie civil (à la charge d'Orange)
- fourniture du matériel et main d'œuvre du câblage ainsi que la dépose du réseau de télécommunication suivant les éléments qui seront fournis par Orange. (à la charge d'Orange).
- mise au propre de l'esquisse et pose du matériel de génie civil, réalisés par le SDE65 (à la charge de la commune).
- terrassement (tranchée aménagée) et plan de recollement réalisé par le SDE65 (à la charge de la commune).

Le montant des travaux réalisés par le SDE 65 est de 21 964,00€.

Vote à l'unanimité.

 **Demande de subvention au titre des amendes de police 2024**

Les riverains du CD8 ont sollicité la commune pour aménager une circulation piétonne et cyclable sécurisée pour relier leurs habitations au centre du village.

Le tronçon identifié mesure environ 450m de long et se situe en agglomération avec une limitation de vitesse à 50 km/h.

La moitié environ du linéaire est un secteur relativement bâti et l'autre moitié est en secteur agricole. Le projet consiste à aménager un cheminement perméable sur tout le linéaire avec la mise en place d'une protection adaptée type glissière bois métal.

Un devis de l'entreprise AGTP a été établi pour un montant de 113 664,30 € HT.

Vote à l'unanimité.

## Désignation d'un coordonnateur communal en vue du recensement de la population 2025.

Le recensement de la population de la commune se déroulera en 2025. Il est nécessaire de désigner un coordonnateur d'enquête afin de superviser la réalisation de la collecte.

Madame SARRAMEA Nicole, 1ère adjointe de la commune a été désigné en qualité de coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la coordination et de la réalisation de l'enquête de recensement.

Vote à l'unanimité.

## Questions diverses.

- Points sur les travaux

- Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux, l'enrobé devant la mairie se fera courant juillet 2024.

- La salle de sieste et de lecture ainsi que le bureau de la Directrice seront repeints en août

- la peinture du fronton et le mur intérieur de la salle des fêtes sera repris par l'entreprise LORENZI suite à des malfaçons.

- Dépôt du permis de construire de la salle polyvalente fin juin.

- Proposition d'abandon de parcelle au profit de la commune de Mr CAZENAVE :

Un riverain du cami de Casterieu a saisi la commune concernant l'état de la voie desservant sa propriété. Cette voie se situe sur la propriété de la parcelle voisine qu'il convient de détacher pour la verser au domaine public de la commune qui pourra alors l'entretenir. Le propriétaire contacté est d'accord pour abandonner au profit de la commune l'emprise de la voie. La commune prendra à sa charge les frais de géomètre relatifs à cette opération.

- Nouveaux horaires de la Poste.

Mr VEYRAC, responsable de la poste est venu en Mairie faire un point sur l'activité du Bureau de Poste.

L'activité se maintient malgré la décrue du courrier.

Il propose d'augmenter les horaires d'ouverture du bureau de poste de 13H15 hebdomadaire à 14H15.

- Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 9H15 à 11H30

- samedi 9H à 12H00

Il sera proposé à la poste de garder les horaires actuels 10H15 - 12H00 et de rajouter une heure le samedi.

- Travaux de l'écluse entre Bernac-Debat et Bernac-Dessus

Les travaux concernent la réalisation d'un ouvrage de régulation de l'écoulement de l'Alaric. Il s'agit de réhabiliter une prise d'eau et d'un fossé attenant à cette prise d'eau.

Le montant des travaux s'élève pour

- Bernac-Debat : 3 413,20 € H.T qui représente 47% des travaux

- Bernac-Dessus : 1 461,88 € H.T

La commune de Bernac-Dessus préfinancera la totalité des travaux. La commune de Bernac-Debat remboursera Bernac-Dessus sur factures acquittées.

- Interdiction de stationner devant la propriété Nickelsen

Suite à une visite sur site de Madame le Maire et Mr DOUBLET, conseiller municipal, en présence de la propriétaire, et compte tenu de l'état du bâtiment, il a été décidé de maintenir l'interdiction de stationnement existante.

- Élections législatives du 30 juin et 7 juillet 2024.

Un tableau de permanences a été établi.

- Fête de Bernac-Debat 2024

La fête locale se déroulera du 18 au 21 juillet 2024.

- Fête de l'école

Il est prévu un spectacle des enfants avec les enseignants, ainsi que le centre de loisirs.

Un repas se déroulera avec des jeux sur le thème des Jeux Olympiques.

- Recensement

Le recensement se déroulera du 16 Janvier 2025 au 15 Février 2025.

La séance est levée à 21H.